

ARRÊTÉS

# A2024\_2 : Arrêté constitutif de la régie d'avances instituée auprès du service comptabilité de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault - Abroge et remplace l'arrêté n°A2018-3

1 DOCUMENT - Publié le 09 janvier 2024

 A2024\_2\_Arrete\_constitutif\_de\_la\_regie\_d\_avances\_instituee\_aupres\_du\_servi\_comptabilite\_de\_la\_CCV H\_-\_Abroge\_et\_remplace\_l\_arrete\_n\_\_A2018-3.pdf

➤ TÉLÉCHARGER

PRÉCÉDÉ

☰ RETOUR À LA LISTE



VALLÉE DE L'HÉRAULT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT  
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS

